

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 31 mars 2008, a adopté les règlements suivants :

- 08-008** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Bellerive, entre la 81^e Avenue et la 82^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

- 08-010** **Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2008)**

- 04-047-61** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Arrondissement de Saint-Laurent]

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 4 avril 2008

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon